

Montréal, le 16 septembre 2008

**Par courrier électronique**

M<sup>e</sup> Steve Cadrin  
Cadrin Mayer, avocats  
123, boul. Labelle, bureau 101  
Rosemère (Québec) J7A 2G9

Monsieur Yves Hennekens  
YHC Environnement  
277, rue Riverside  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1A5

**Objet : Demande d'approbation des dispositions tarifaires applicables aux options d'électricité interruptible et d'utilisation des groupes électrogènes de secours  
Dossier R-3678-2008**

---

Cher confrère, Monsieur,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements no. 1 que la Régie adresse à l'Union des municipalités du Québec relativement au dossier mentionné en titre.

Conformément à la décision D-2008-102, les réponses à cette demande de renseignements devront être transmises d'ici **12 h le 22 septembre 2008**.

Veuillez agréer, cher confrère, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/pl

P.j.

c. c. Tous les participants